

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE

DE

S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 60 09

Télécopie : 04 50 72 63 08

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2009

PRESENTS

Mesdames, Letur Antoinette, Henry Jeanine, Braize Liliane, Kabut Florence, Marre Michèle, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette,
Messieurs Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Demolis Hubert, Eme Jean-Pierre, Réale Richard, Couasnon Thierry, Appert Nicolas, Favre Pierre, Bidal Claude, Kupper Lionel, Huvenne Bernard,

PROCURATIONS : Roch Monique à Demolis Hubert, Borcard Jacqueline à Henry Jeanine, Longuet Odile à Triverio Christian, Bourgeois Fatima à Kabut Florence, Badaire Corinne à Braize Liliane

ABSENTS : Truchot Hervé, Pierron André, Cattaneo Diego

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Braize Liliane a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10-03-2009

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2009, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Après discussion, concernant le point 8 : Autorisation de mandatement à la C.C.B.C. des prestations 2008 de l'agent chargé d'urbanisme, il est précisé que messieurs Bidal Claude et Christian Vignaud n'ont pas pris part au vote. Concernant le point 20 : Sécurisation de la voie publique : Adoption du programme 2009 et demande DGE, le programme 2009 a été adopté à l'unanimité moins 5 abstentions (Mesdames Fillon Sandrine et Vuattoux Georgette et messieurs Huvenne Bernard, Kupper Lionel et Bidal Claude).

Ainsi modifié, le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 10/03/2009

1- Révision simplifiée et Modification N°8 du P.L.U.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil décide à l'unanimité de lancer procédure de lancement de la révision simplifiée et de la modification N°8 du Plan Local d'Urbanisme.

2- Aménagement 1^{er} étage « Le Grenier » - Musée de la Préhistoire :

Avenant N°1 sur lot 1 – Bally Jean-Yves

Le conseil à l'unanimité moins 4 abstentions (*Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Kupper Lionel*) donne pouvoirs au Maire de passer et signer avenant n°1 sur lot 1 avec l'entreprise Bally Jean-Yves pour travaux supplémentaires indispensables à la mise en sécurité du bâtiment et pour coût additionnel de **7 710.00€ HT**.

3- Marché de travaux école maternelle Buclines : Avenant N°1 lot 1 - GROPPi

Le Conseil unanime donne pouvoirs au Maire de régulariser un avenant N°1 au marché GROPPi – LOT1 signé en novembre 2007 par l'entreprise mais qui n'a pas été transmis en Mairie pour validation administrative.

4- Voie de desserte et réseaux : Avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre – Cabinet Uguet

Le conseil unanime autorise le Maire à passer et signer avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Uguet fixant une moins value de 2 676.80€ HT, le coût prévisionnel des travaux étant estimé dans le nouveau projet à 161 484.88€ HT au lieu de 200 000€ HT, le forfait de rémunération du maître d'œuvre est réactualisé à **11 223.20€ HT** au lieu de 13 900€ HT soit 6.95% du coût prévisionnel des travaux.

5- Concession 2009 du Kiosque du Port de Sciez

Sur proposition de monsieur Vignaud, le conseil unanime autorise le Maire à passer et signer convention d'occupation pour la saison 2009 du Kiosque situé sur la plage de Sciez, avec Madame **Marie-France CHEVALLET** pour un loyer forfaitaire saisonnier de **5 500€ HT**.

6- Convention avec la FOL pour utilisation du chapiteau

Sur proposition de monsieur Démolis Hubert, le conseil unanime autorise le Maire à passer et signer avec la FOL 74 convention d'utilisation du chapiteau et autoriser adhésion annuelle à la FOL. (Cotisation annuelle : 42 €)

7- Personnel communal : indemnisation des astreintes de déneigement 2009

Le Conseil unanime autorise versement des indemnités d'astreinte de déneigement 2009 au personnel du service technique concerné. Le montant global étant porté à 2 242.20€ pour 3 agents.

8- Personnel communal : Indemnité spéciale de fonctions cadre d'emploi des chefs de service de Police Municipale.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil unanime autorise la Maire à modifier le taux individuel applicable au montant mensuel de traitement.

- Fixe 30% maximum pour les Chefs de Services du 6^{ème} au 13^{ème} échelon
- Et 22% maximum pour les Chefs de Service du 1^{er} au 5^{ème} échelon.

9- Tribunal Administratif de Grenoble - Requête n°0901104-3-M.ROYER/Commune de Sciez:

Vu la requête de la SCP TRIAS-VERINE-VIDAL-GARDIER-LONIL-ROYER représentant Monsieur ROYER Michel dans le contentieux qui l'oppose à la Commune, le conseil unanime moins 4 abstentions (*Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Kupper Lionel*) donne pouvoir au Maire d'ester en justice avec le concours et l'assistance de la société d'avocats ROBOTIER-ROSSI&ASSOCIES.

10- Contentieux CHEVRIER/Commune de Sciez/SCI DLV :

Vu la requête en appel de Me PETIOT représentant Mme CHEVRIER dans le contentieux qui l'oppose à la Commune de Sciez et à la SCI DLV, le conseil unanime moins 4 abstentions (*Fillon Sandrine, Bidal Claude, Huvenne Bernard et Kupper Lionel*) donne pouvoirs au Maire d'ester en justice avec le concours et l'assistance de la société d'avocats ROBOTIER-ROSSI&ASSOCIES.

11- LTI : Revalorisation du parc informatique service administratif.

Sur proposition de Christian Vignaud, le conseil unanime autorise le maire à passer et signer contrat location-vente avec LTI pour l'acquisition d'un poste de travail supplémentaire affecté au service communication pour un coût mensuel de **109.62€ HT**.

12- Concession par utilité de service du logement de fonction sis 1226 route de Prailles

Le conseil unanime moins 3 abstentions (*Vuattoux Georgette, Bidal Claude et Huvenne Bernard*) autorise le Maire à mettre fin à la concession par utilité de service du logement de fonction sis 1226 route de Prailles.

COMMUNICATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

-Réunion du Conseil Municipal en séance privée le mardi 21 avril 2009 à 20h.

-Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 4 mai 2009 à 20h30.

-Réseau d'eaux usées à Coudrée : assainissement non réalisé sauf quelques habitations, gros souci de pollution de l'eau du lac. Sites importants dont le réseau reste à faire : Coudrée et Chavannex. 4 années de procédures, donc de retard. Monsieur le Maire propose que la commune se substitue à la CCBC pour collecter les fonds via la TPG. La commune pourrait intervenir pour les personnes en difficultés de trésorerie (une dizaine de foyers). Une Convention serait établie entre chaque partie.

Actuellement la crise économique facilite les rabais des entreprises de 30 à 40%. C'est le moment de faire les travaux avant la réception des subventions qui, elles, sont le plus souvent en baisse. Prévision de début des travaux en 2010.

-Démission annoncée de Monsieur Diego CATTANEO.

-Intervention de Monsieur Claude Bidal au nom des élus de l'opposition concernant l'enquête publique. Les personnes à l'origine de la pétition sont les personnes directement concernées par le problème. Le collectif a été rejoint par l'association « Sciez autrement » à leur demande. Le Maire annonce qu'un flash info spécial sur le sujet va paraître dans les prochains jours, suivi d'une réunion publique prévue le 15 mai 2009.

-Interrogations de Monsieur Huvenne Bernard concernant l'aménagement des abords du vestiaire St Maurice.

-Madame Henry Jeanine annonce les animations des semaines d'éducation contre le racisme.

-Monsieur Démolis Hubert parle de l'opération : les élus à la ferme

**Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 22 heures 10 minutes**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 09/04/2009 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 07/04/2008**

**SIGNÉ
Braize Liliane**

SECRETAIRE DE SEANCE

Vu pour être affiché le 09/04/2009 conformément aux prescriptions de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Le Maire
Jean Luc Bidal**